



alccol sur le lieu de travail

Par **caramelsucre**, le **18/03/2012** à **20:55**

Bonsoir,

Est il normal que dans une PME, il y ait quasiment tous les jours des apéritifs en fin de journée ?

Le patron, tous les soirs, ou quasiment tous les soirs, boit l'apéritif avec quelques une de ses salariés, et toute une tribu de copains !! ils ont de l'alcool sur le lieu de travail, ou vont en acheter au supermarché. Est ce normal ?

Cette pratique pourrait être occasionnelle mais non c'est presque tous les soirs de la semaines et parfois le midi !!

Il pourrait y avoir aussi des apéritifs style en fin d'année mais là, il y a discrimination envers certains salariés qui sont exclus de leur "clan" => certains autres salariés sont invités, d'autres ne sont pas conviés.

Le patron demande aussi à la clientèle, à qui il a arrangé une prestation "que cela ne vaut la peine de régler quoi que ce soit mais plutôt d'apporter une "bouteille.

Je précise que l'alccol consommé est majoritairement du pastis et du whisky. Quelquefois du vin blanc mais c'est plus rare !!

Aussi, il y a beaucoup de travail fait "de main à la main" autrement dit "au black" dans cette entreprise !! et aussi, quelques harcèlement moral envers certains salariés (de la part du patron et d'autres salariés).

Que penser de tout ça !!

Par **P.M.**, le **18/03/2012** à **21:23**

Bonjour,

L'[art. R4228-20 du Code du Travail](#) prévoit :

[citation]Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail.[/citation]

Pour les autres problèmes, il faudrait déjà connaître les moyens de preuves dont vous disposez mais cela demanderait une étude plus approfondie...